



Commune
d'OLTINGUE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n° 40/2024 du 12/09/2024

Autorisant la manifestation sportive « 5^{ème} marche populaire internationale » de l'association
Football Club le dimanche 03 novembre 2024

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et 2, L 2542-2 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,
VU le Code du Sport, et notamment ses articles L. 131-7, R 331-7,
VU le code Pénal, notamment l'article R.610-5,
VU le Code de la Route,
VU le Code de l'environnement,
VU le Code la Santé Publique,
VU le Code des Assurances,

Considérant la demande en date du 04 septembre 2024, présentée par l'association Football Club de Oltingue représentée par son Président Monsieur Olivier LITSCHIG, en vue d'organiser la manifestation sportive « 4^{ème} marche populaire internationale », le dimanche 03 novembre 2024 de 7h à 17h30 à Oltingue.

Considérant l'attestation d'assurance en responsabilité civile GENERALI n°AM449620,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, la sécurité des participants,

A R R E T E

Article 1^{er} : L'association Football Club de Oltingue est autorisée à organiser la manifestation sportive « 5^{ème} marche populaire internationale », le dimanche 03 novembre 2024 de 7h à 17h30, sur le ban communal.

Article 2 : Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des participants à savoir :

- La présence de 4 membres de l'association munis de gilet de sécurité fluorescent afin d'encadrer la marche (à l'avant et à l'arrière) ;
- L'organisateur veillera au respect des gestes barrières.

Article 3 : La manifestation ne dépassera pas les horaires mentionnés à l'article 1 du présent arrêté.

Article 4 : L'attention des usagers sera attirée sur ces dispositions par la mise en place de panneaux de signalisation, conformément à la législation.

Article 5 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FERRETTE ;
- Monsieur le Chef de l'Agence Territoriale Routière du Sundgau ;
- M. le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers d'OLTINGUE ;
- Monsieur Olivier LITSCHIG, président du *Football Club* ;

OLTINGUE, le 12 septembre 2024
Philippe WAHL, maire :

